

## Récupération de loyer impayés

Par albod, le 25/05/2009 à 10:01

Bonjour,

je loue une maison depuis 2001 mon locataire à accumulé des retards de loyer de 2001 à 2009 je ne lui jamais réclamé par courrier ces retards de paiement suis je en droit de le faire même si cela remonte à 2001 merci

Par Solaris, le 25/05/2009 à 10:20

Bonjour,

Vous pouvez réclamer sur 5 ans en arrière sauf que les loyers ne s'arréragent pas donc en principe et sauf stipulation contraire, les loyers payés payent les plus anciens. Donc, si votre reliquat est inférieur à 5 ans de loyer vous pouvez les recouvrer.